
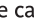


Demande de transport Groupe de jeunes



Cette attestation autorise l'utilisation de billets à tarif réduit (50 %) par chacun des membres du groupe, sur le réseau ferré   de la RATP et sur les lignes SNCF desservant l'Île-de-France en 2^e classe le cas échéant, si elle est dûment remplie et validée. Elle doit être présentée à tout contrôle.

Le responsable du groupe (prénom, nom) :

né(e) le _____ demeurant (adresse) _____

certifie que son groupe remplit les conditions lui permettant d'utiliser ces billets pour chacun des trajets ci-dessous :

de _____ à _____ via _____
de _____ à _____ via _____

À effectuer le (date du voyage)

Nombre de jeunes }
Nombre d'accompagnateurs } TOTAL

Signature du responsable du groupe

Matricule et signature de l'agent RATP
ou visa de l'agent SNCF

Cachet ou timbre à date

Quelles sont les conditions à remplir ?

- Être âgé de 4 ans minimum.
- Être élève des collèges et lycées jusqu'à la classe de terminale incluse.
- Le groupe doit comprendre au minimum 10 jeunes et un responsable majeur.
- Si le groupe comprend plus de 10 jeunes, il peut y avoir un accompagnateur pour 10 jeunes ou fraction de 10 en excédent.
- Après avoir été dûment remplie par le responsable du groupe, la demande doit être validée par apposition du cachet d'une station de métro ou timbre à date d'une gare RATP ou SNCF.

Attention !

- Chacun des parcours demandés doit être effectué sans arrêt en cours de route.
- Tous les membres du groupe doivent voyager ensemble.
- La demande est valable un jour seulement, en 2^e classe.
- Pour les groupes de 80 personnes et plus, il est recommandé d'avertir la gare de départ SNCF 24 heures à l'avance.

Exemplaire B à adresser au contrôle des recettes RATP ou à la division commerciale voyageurs de la SNCF.